



DIVISION PROTECTION DES FORETS (DPF)



MISSION

La DPF a pour mission de coordonner au niveau national, l'application de la politique de l'Etat en matière de protection du patrimoine forestier contre toutes les formes de dégradation, aussi bien d'origine anthropique que naturelle.

Plus précisément, le mandat de la DPF couvre :

- L'organisation et le suivi de la lutte contre les feux de brousse;
- Le suivi de la gestion du domaine forestier de l'Etat;



La protection entomologique et phytopathologique des formations forestières ;

Le suivi des impacts des changements climatiques sur le milieu naturel :

- Inondations,
- Erosion côtière,
- Acidification et Salinisation des Sols,
- La Mangrove, etc.

PRINCIPALES ACTIVITES

Les activités de la DPF portent sur trois aspects essentiels :

LA CONCEPTION :

Définition des objectifs nationaux déclinés aux niveaux régional et local ; formulation de programmes et projets nationaux et appui à l'élaboration de projets régionaux ;

LA SUPERVISION TECHNIQUE :

Suivi des activités de protection des forêts sur le terrain ;



LE SUIVI DES PROGRAMMES DE RESTAURATION DU MILIEU NATUREL :

La Grande Muraille Verte, les activités des mines et carrières, les Zones économiques Spéciales, les pôles agricoles, etc.



CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques reflètent un bouleversement de la température moyenne de la planète qui engendre des modifications sur les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques.



<https://croissanceafrique.com/index.php/2021/06/09/le-rechauffement-climatique-en-2021-causes-et-consequences/>

La principale stratégie pour rétablir cet équilibre naturel est l'adaptation et l'atténuation.

ATTENUATION

L'atténuation est une intervention humaine visant à réduire les sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) ou à augmenter les puits de gaz à effet de serre.

ADAPTATION

Le concept adaptation est défini par le Troisième Rapport d'évaluation du GIEC comme "l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques."

CONSEQUENCES

Les changements climatiques favorisent la sécheresse, la dégradation sanitaire, la dégradation des sols, la déforestation, la perte de biodiversité, la famine, l'élévation du niveau de la mer, la salinisation, les inondations,



Au niveau de la DEFCCS, le bureau changements climatiques est chargé de traiter toutes les questions relatives à ce phénomène pour le volet foresterie.

MISSION

Il a pour mission, la conduite de l'inventaire des GES dans le secteur de la foresterie et du changement d'affectation des terres.

ACTIVITES

Les principales activités sont :

- Collecte et analyse de données d'inventaires ;
- Capitalise toutes les réalisations de la DEFCCS en matière d'adaptation et d'atténuation ;
- Coordonne la Contribution Déterminée Nationale (CDN) de la foresterie ;
- Représente la DEFCCS au comité technique de suivi et de validation des études d'impact environnemental et social.